



GESTION DES DÉCHETS ET OBLIGATIONS LÉGALES

LE FACILITATEUR DÉCHETS
DES PROFESSIONNELS VOUS
ACCOMPAGNE



ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Vous voulez améliorer la gestion des déchets de votre organisation, réduire les quantités de déchets produites, mieux trier et comprendre les obligations qui concernent votre secteur ?

Le facilitateur déchets des professionnels est un service d'aide et d'accompagnement gratuit qui s'adresse à tous les acteurs professionnels et producteurs de déchets non ménagers bruxellois (entreprises, commerces, organismes publics...).

LE FACILITATEUR DÉCHETS DES PROFESSIONNELS VOUS PROPOSE :



- Un helpdesk pour répondre à vos questions



- Des formations spécifiques à votre secteur qui vous permettront de mieux comprendre vos obligations et de découvrir les bonnes pratiques à mettre en place. Pour connaître les dates de formations, consultez l'agenda sur : environnement.brussels/pro/agenda



- Des diagnostics déchets
Vous obtiendrez des pistes d'action concrètes pour réduire et optimiser la gestion de vos déchets. Contactez le facilitateur pour programmer une rencontre.

Pour contacter le facilitateur :
recyclepro@environnement.brussels

QUELLES OBLIGATIONS DE BASE ?



Trier les déchets



Conserver la preuve de bonne gestion



Utiliser les bons sacs et conteneurs



Besoin d'aide ?

N'attendez plus pour demander conseil !

Contactez le facilitateur :
recyclepro@environnement.brussels

TOUS LES DÉCHETS SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRI POUR LES PROFESSIONNELS



PMC



Papiers-
carton



Verre
d'emballage



Équipements
électriques et
électroniques



Déchets
dangereux



Piles
et batteries



Déchets
alimentaires



Films d'emballage
en plastique



Plastiques
rigides



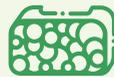
Sous-produits
animaux



Huiles
minérales



Graisses et
huiles de friture



Frigolite



Liens
de cerclage



Bois



Gravats



Déchets
végétaux



Pneus

EN PLUS, À PARTIR
DU 1 JANVIER 2025



Textiles



Panneaux
photovoltaïques



Véhicules
hors d'usage



Déchets de
soins à risque



Médicaments



Matelas



Métal

Avez-vous pensé
à réduire la production
de déchets?

Le Facilitateur peut vous guider!





Le Facilitateur Déchets des professionnels vous accompagne :

- Pour la gestion de tous types de déchets professionnels.
- Pour veiller au respect des obligations légales.

► recyclepro@environnement.brussels

Deux autres Facilitateurs sont également à votre disposition :

Le Facilitateur Permis et Déchets en économie circulaire vous accompagne :

- Dans la démarche de permis d'environnement (installation de traitement / collecte de déchets).
- Dans la procédure de fin de statut des déchets.
- Dans l'élaboration d'un système de gestion de la qualité conforme (SGQ).

► permit_circ_waste@environnement.brussels

Le Facilitateur Emballages vous accompagne dans la réduction des emballages et la mise en place d'alternatives (vaisselle lavable, e-commerce, etc.).

► emballages@environnement.brussels

